



**Personnes présentes**

Damien NERON DE VERVILLE – Agent de développement social - service des antennes de quartiers -  
Serge CAMIER  
Brigitte CURA  
Jean Yves COLLIAUX  
Bernard DELAPLACE  
Colette DELAPLACE  
Annie ENGELSTEIN  
Corinne GIRBAL  
Marie Geneviève LACALMETTE  
M. et Mme LEFEVRE  
Karim MESSAOUDI  
Françoise CARTEAU

- **Echanges et observations sur les 3 documents concernant la ZAC Marquigny**

**3 lots :**

LOT 1 habitations entre PVC et baignoires  
LOT 2 Immeuble rue de la Poste  
LOT 4 Bâtiment bureaux

**Points relevés et observations :**

- Le passage qui conduit de la rue Marquigny au jardin le long des baignoires ne nous semble pas assez large (2 m). Etre vigilant à l'éclairage. Il semble plus simple que le passage soit considéré comme espace public comme le square et non pas appartenant à la copropriété. (l'entretien relèvera alors de la ville).
- Lors des réunions il n'était pas possible de faire 2 niveaux de parkings alors qu'ils apparaissent sur le cahier de prescription. Le stationnement des riverains est-il pris en compte pour le parking ?
- Dans les recommandations thermiques il est préconisé des isolations thermiques extérieures mais les croquis montrent des isolations intérieures.
- Les accès pour les maisons ne sont pas très clairs
- Il est préconisé des clôtures à claire-voie d'une hauteur de 1,20m, le risque est l'installation d'autres clôtures pas très esthétiques. Une clôture à 2 mètres et une plantation de haies permettraient une harmonisation.
- Le square est-il bien délimité ?
- La hauteur de l'immeuble de bureaux ne peut-elle pas être abaissée (R+8) ou traitée plus dégradément sans mettre en péril l'équilibre financier ?
- En ce qui concerne les commerces, une étude de chalandise doit-elle être effectuée ?
- Privilégier les containers enterrés
- Proposition de la mise en place d'un compost mais en un premier temps nous pourrions le proposer au jardin Picasso plus collectif

- Prise en compte de la zone partagée rue Marquigny, largeur des trottoirs, chaussée. Nous souhaiterions que l'accès « espace public » soit traité globalement : rue/passage piétons/square.

En ce qui concerne le traitement de la ZAC, nous souhaiterions que SEMPARISEINE soit garant d'une cohérence architecturale.